

Date de départ en retraite : Attention ! Changement

La nouvelle loi modifie profondément la donne en ce qui concerne les conditions de paiement de la retraite suivant la date de départ choisie.

Situation antérieure

Les collègues partant en cours de mois voyaient leur traitement payé en entier. C'est pourquoi, ils avaient tout intérêt à partir en début de mois. Et lorsqu'ils envisageaient de partir en fin d'année scolaire début septembre pour avoir juillet, août et septembre payés. C'est pourquoi nous leur conseillons de demander à partir début septembre.

A partir du 1^{er} juillet 2011

**Le traitement ne sera payé que jusqu'à la date de départ en retraite.
La pension ne commencera que le 1^{er} du mois suivant.**



Un collègue partant le 2 septembre ne sera donc payé en septembre que pour 1 jour et il ne percevra rien pour le reste du mois puisque la pension ne prendra effet qu'à partir du 1^{er} octobre et ne sera payée qu'à la fin du mois d'octobre.

Que faire pour faire face à cette nouvelle situation ?

Nous vous conseillons, de choisir comme date de départ en retraite, le 1^{er} du mois car le dernier jour de travail retenu est celui qui précède le jour choisi pour le départ.
Pour un départ en fin d'année scolaire, il faudrait donc choisir **le 1^{er} septembre au lieu du 2.**

Les collègues ayant déjà déposé leur dossier pour un départ ayant lieu après le 1^{er} juillet 2011 doivent demander à **changer leur date de départ** pour la placer un 1^{er} du mois s'ils ont choisi un départ en cours de mois.

Alexandre AHLIN

Journée d'action du 23 novembre 2010 : Communiqué de presse

La Fédération Autonome de l'Education Nationale continue de dénoncer la mauvaise réforme des retraites ainsi que ses conséquences pour les fonctionnaires et l'ensemble des salariés.

Parce qu'elle veut donner une traduction concrète à cette dénonciation, la FAEN appelle les personnels de l'Education nationale à participer aux actions unitaires diversifiées mises en place dans les régions, le 23 novembre 2010, sans appel à la grève.

La FAEN estime qu'en s'appuyant sur le fort mécontentement qu'elle a provoqué l'opposition à cette réforme doit maintenant prendre d'autres formes, notamment lorsque ses conséquences négatives se matérialiseront.

Paris, le 17 novembre 2010.

Marc GENIEZ
Co-Secrétaire Général

